

Comment faire votre don ?

Par courrier

- Envoyer ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 Boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6A
31078 Toulouse Cedex 4

Par internet

- **Faites votre don en ligne** sur notre site internet sécurisé en tapant dans votre moteur de recherche « Fondation du patrimoine Midi-Pyrénées » ou en tapant l'adresse suivante :

www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16

Vous trouverez le projet en cliquant sur la rubrique *Tous les projets*, vous pourrez ainsi faire votre don en ligne.

Simple, rapide, économique et écologique : pas de chèque, pas d'enveloppe, pas de timbre !



Renseignements :

Mairie de Floirac (46600)

Tel : 05 65 32 43 80

Association pour l'Animation et la Sauvegarde du patrimoine de Floirac

Tel : 06 81 53 81 74

www.floirac-lot.com

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées

www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16

Retrouvez-nous sur Facebook :



FONDATION



DU
PATRIMOINE

**PRÉSERVONS
AUJOUR'HUI L'AVENIR**

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine mobilier ainsi que naturel (*sous certaines conditions*).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).

- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclues sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.



**Sauvegarde et Restauration de la
Chapelle Saint-Roch**

**Département du Lot
Commune de Floirac**

BON DE SOUSCRIPTION

Chapelle Saint-Roch - Floirac (Lot)

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration « la chapelle Saint-Roch de Floirac » et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone / Mail :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle de Floirac ». Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des éléments figurant sur le chèque (nom et adresse).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu, **OU**
- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, **OU**
- de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu ****** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt**
- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ****** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

*(**Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label)*

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**
- (Les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.)*

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-

contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

La chapelle Saint-Roch est située au centre du bourg de Floirac. Datant de la fin du XV^{ème} ou du début du XVI^{ème} siècle, cette jolie petite chapelle a sans doute été construite à la suite d'une épidémie de peste comme le laisse supposer le vocable de Saint-Roch. C'est un des rares édifices de style gothique flamboyant du département.

Au XVIII^{ème} siècle, elle servit à accueillir les paroissiens pendant la reconstruction de l'église Saint-Georges.

Cette chapelle comporte deux travées. L'une servant de nef est voûtée sur croisée d'ogives à quatre branches; l'autre, servant de chœur, voit ses croisées d'ogives se compliquer de liernes et de tiercerons. La baie éclairant le chœur est ornée de remplages flamboyants. La façade occidentale est surmontée d'un petit clocher-mur abritant une seule cloche. La porte est ornée d'un arc en accolade reposant sur deux culots, l'un bûché, l'autre orné d'une tête humaine.

Désaffectée au culte, la chapelle Saint-Roch est aujourd'hui un lieu d'exposition exceptionnel. L'édifice a récemment bénéficié d'un éclairage afin d'offrir la possibilité de réaliser des expositions plus régulièrement dans l'année, des conférences et autres animations, toujours gratuites.



Malheureusement, les structures de l'édifice sont grandement fragilisées par la disparition progressive des contreforts. La plupart des pierres d'angle sont à restaurer, y compris certaines pierres sculptées autour de la porte d'entrée. De gros travaux de structure sont envisagés pour sauver l'édifice mais aussi pour le mettre en valeur : réfection des contreforts, confortation du clocheton, confortation des baies, confortation de l'encadrement du portail, remplacement des pierres gelées et remplacement des vitraux.

Porté par la commune et soutenu par l'Association pour l'Animation et la Sauvegarde du patrimoine de Floirac (AASF), ce projet doit faire face au coût conséquent des travaux prévus. C'est dans ce cadre qu'un appel au don est dès à présent lancé, afin d'aider ce projet de sauvegarde de la chapelle Saint-Roch de Floirac, lieu de vie et d'animation du village.

Par cette souscription, apportez votre contribution à l'aboutissement de ce projet et soyez remercié de votre générosité !
